



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES DE L'ÉTAT,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES INFRASTRUCTURES ET DES TERRITOIRES**

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Téléphone : 01.47.70.51.10

Télécopie : 01.44.79.03.04

e-mail : fo.equipement.travaux@wanadoo.fr

site : fo.equipement.travaux.pagespro-orange.fr

CIRCULAIRE ETAT n°01/2014

Paris, le 04 Mars 2014

Destinataires : - Bureau national
- Secrétaires de section
- Secrétaires des trois collèges

→ Circulaire État

ADS/ATESAT ne pas se faire *Hara-kiri* !

Nous savons que le Gouvernement poursuit les réformes engagées par le précédent avec la MAP, Modernisation de l'Action Publique, sœur siamoise de la Révision Générale des Politiques Publiques RGPP (2007-2012).

Après avoir fait disparaître l'ingénierie publique concurrentielle de nos missions, le Gouvernement a décidé de s'attaquer et de réformer l'Application du Droit des Sols (ADS) et l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

FORCE OUVRIÈRE s'est engagé, dès les prémices de ces réformes, pour dénoncer l'abandon de ces missions indispensables à la cohésion et à l'aménagement du territoire, en intervenant au comité technique ministériel, lors des comités des directions départementales, auprès des maires, associations d'élus, préfets etc...

Le gouvernement a décidé de passer en force, la ministre du METL a fait voter l'arrêt de l'ATESAT dans le projet de Loi de Finances 2014 et a présenté son projet de loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), dont le texte définitif a été adopté par le parlement les 19 et 20 février derniers.

L'administration a anticipé le débat parlementaire, sans connaître le résultat de ces consultations, pas plus que des remarques et interventions faites par FORCE OUVRIÈRE.

Elle a mis une croix sur ces 2 missions historiques et indispensables à l'égalité républicaine.

Si pour beaucoup, «tout est plié» et que certaines organisations syndicales sont au volant de l'ambulance avec l'administration à leur côté, pour FORCE OUVRIÈRE il y a encore des combats à porter pour l'organisation des services et de la défense des personnels.

✓ **Ne pas se précipiter à changer d'affectation : Pourquoi ?**

La loi précise qu'il y a une période transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2015 pour l'ADS et jusqu'au 31 décembre 2015 pour l'ATESAT.

Il faudra nécessairement des effectifs pour mener à bien cette période et même après, puisque l'État doit assurer l'ADS gratuitement pour les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et les communes compétentes mais appartenant à une intercommunalité de moins de 10 000 habitants.

Et d'autre part il doit assurer l'instruction de la fiscalité.

Par conséquent des effectifs seront nécessaires pour ces missions, de même que pour le Nouveau Conseil aux Territoires (NCT) qui prolonge en partie les missions de l'ATESAT et pour assurer le portage des politiques publiques.

Ces missions ne sont pas toutes définies, ce que notre organisation syndicale dénonce. (Il est plus facile de détruire que de construire !).

✓ **Etat des lieux :**

Le Secrétaire général du MELT doit présenter au comité de suivi de la réforme ADS/ATESAT, l'état des lieux des effectifs et de l'activité des différents services, sur ce point nous vous solliciterons pour vérifier que les chiffres annoncés par l'administration sont réels.

Cet inventaire est important puisqu'il devra y avoir adéquation avec l'ensemble des missions.

Des missions sur lesquelles, les agents qui perdent leurs postes pourraient se positionner avec une formation adéquate, exemples :

- **Éco construction**
- **Aménagement**
- **Risques naturels et technologiques**
- **Éco rénovation**
- **Logement - urbanisme**
- **Transports et déplacements**
- **La rénovation thermique**
- **Accessibilité**
- **Grenelle de l'environnement**

Etc...

L'administration doit dimensionner en termes d'effectifs ses missions existantes, rénovées et futures. D'autre part le nouveau conseil aux territoires n'est ni défini, ni configuré !

✓ **Garanties financières et primes de restructurations :**

A la demande de FORCE OUVRIÈRE, le Secrétaire général du MELT s'est engagé à donner aux organisations syndicales le 26 mars prochain un projet d'instruction à l'attention des DDT(M) sur les processus à respecter pour repositionner les agents qui doivent changer de poste.

Il a, par ailleurs, indiqué qu'une réflexion était en cours pour donner des garanties financières pendant 6 ans aux agents des filières ADS/ATESAT contraints de se repositionner.

Enfin il a confirmé que le Ministère cherchait à modifier le décret, sur les primes de restructuration, pour pouvoir l'élargir aux agents qui doivent changer de résidence administrative, même s'il n'y a pas de fermeture de site.

Mais sur ces 3 derniers points rien n'est arrêté à ce jour et le Secrétaire général du MELT n'a pas pu s'engager sur un hypothétique effet rétroactif, ce que nous dénonçons fortement.

Pour ces raisons, il ne faut pas se précipiter et accompagner des directeurs régionaux, départementaux des territoires et Préfets très zélés qui sont prêts à liquider «la maison» en oubliant l'existence des personnels.

Nous avons besoin d'une vue détaillée de ce qui se passe dans chaque service. Sans délai, faites nous remonter tout ce qui se fait dans vos départements !

Avec FORCE OUVRIÈRE

**seule organisation syndicale qui dénonce ce plan social
qui ne dit pas son nom !**

Avec FORCE OUVRIÈRE

**seule organisation syndicale qui résiste pour défendre
encore un avenir pour les agents de notre ministère
et leur obtenir les garanties qui leurs sont légitimes.**